

1.2 Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités doivent être clairement identifiés et détaillés pour chaque aspect de la préparation et de la mise en œuvre des opérations de nettoyage (détermination des sites de stockage ou des filières de traitements, préparation d'autorisations lorsqu'elles sont nécessaires, organisation des transports, etc.).

Proposition de contenu pour cette sous-section

→ **Nom des autorités nationales en charge de la gestion des déchets issus de pollutions par les hydrocarbures.**

→ **Le cas échéant : nom d'autres services ou administrations pouvant apporter des conseils techniques ou être impliqués dans le processus décisionnel.**

→ **Le cas échéant : Nom des représentants nationaux et régionaux de l'industrie qui seraient susceptibles de soutenir la gestion des traitements de déchets (Raffinerie, cimenterie, incinérateur, etc.).**

→ **Nom des accords existants entre les autorités nationales et l'industrie (compagnies pétrolières et autres secteurs de l'industrie dans le domaine de la gestion des déchets).**

Recommandations pour le développement de cette sous-section

Voir Questionnaire, Section 1, Questions 1-1, 1-2, 1-3, 1-4 et 1-5

En fonction de chaque organisation nationale, la préparation du PGDPH ainsi que les aspects de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures peuvent être mis en œuvre au niveau national ou régional (local).

Avant toute intervention, l'identification de possible soutien de l'industrie pétrolière et du type d'implication est utile.